



SNAC-FSU. 12, rue de Louvois. 75002 Paris.

Tél. 01 40 15 51 34 Fax 01 40 15 51 35

Mel : snac-fsu@culture.fr

Élection des représentants du personnel à la CAP des Ouvriers Professionnels

Nous remercions les électrices et les électeurs qui ont porté leurs suffrage sur notre liste lors de la précédente élection. Nous devons consolider ce résultat, fruit d'une action de longue haleine pour la défense du corps des ouvriers professionnels.

Vous allez voter avant le 25 octobre 2004 au plus tard (compte tenu des délais de la poste) pour élire vos représentants à la commission consultative paritaire où siègent des représentants de l'administration et des représentants des ouvriers professionnels. La CAP se réunit au moins deux fois par an. Elle est obligatoirement consultée pour tout ce qui touche à la carrière des agents : titularisation, notation, répartition des bonifications d'ancienneté, avancement, mutation, détachements, révision de notes ou d'appréciation, refus de temps partiel ou congés formation, questions disciplinaires.

Voter pour élire vos représentants est indispensable. La CAP est présente tout au long de votre carrière. Vous devez pouvoir compter sur des représentants compétents, fiables et intègres qui :

- *obligeront l'administration à formuler les raisons de ses choix, voire à modifier sa position,
- *veilleront à ce que des critères opaques ne viennent pas s'ajouter à ceux affichés par l'administration,
- *vous défendront fermement selon des critères objectifs quels que soient vos directions ou services d'affectation,
- *s'assureront que chacun d'entre vous aura la réelle possibilité de se défendre et de faire valoir son point de vue dans les procédures contradictoires avec la direction,
- *vous écouteront et vous conseilleront sur tous les problèmes vous concernant,
- *vous informeront et rendront compte rapidement des débats, des résultats et des positions qu'ils auront adoptés en CAP.

Le rôle de nos candidats est clair : pas de clientélisme mais une défense de tous les personnels, syndiqués ou non syndiqués.

Quoi de neuf sur le statut des ouvriers professionnels ?

Aujourd'hui, le corps des ouvriers professionnels comprend 153 agents dont 93 ouvriers professionnels principaux. Le moins que l'on puisse dire c'est que, parmi les agents du ministère, nous ne faisons certainement pas partie des mieux lotis. Nos perspectives de carrière sont des plus minces. Ainsi en 2002/2003, 69 OP étaient promouvables en OPP pour 14 postes offerts. Seuls 3 postes ont été pourvus en 2002 et 11 en 2003. Quant aux possibilités d'accéder au corps des maîtres-ouvriers, nombre d'entre-nous y arriveront peut-être... mais à titre posthume.

Que nous soyons jardiniers, serruriers, électriciens, plombiers, menuisiers, peintres, l'administration peine à reconnaître notre qualification professionnelle. De plus, elle ne met que trop rarement en place une réelle politique de formation, notamment sur certaines filières.

Il est vrai, que de plus en plus, appliquant la politique libérale du gouvernement, elle fait de plus en plus appel à des vacataires ou à des entreprises extérieures qui font payer plus pour des prestations dont la qualité n'est pas toujours au rendez-vous.

Au final, nous ne pouvons plus assurer avec efficacité nos missions traditionnelles.

Dans un avenir probablement assez lointain, il est prévu que notre corps disparaîtra. Ceux d'entre-nous qui ne seront pas en retraite pourront accéder grâce à des promotions ou par voie de concours au corps de maître ouvrier. Mais aucun échancier n'est fixé.

Programme d'action des élus SNAC en CAP

Les élus FSU porteront leur attention sur les points suivants :

Défense du service public par des créations de postes en nombre suffisant.

Augmentation significative des postes ouverts au grade ou au corps supérieur (OPP, MO) afin de promouvoir les nombreux agents, soit parce qu'ils exercent des fonctions d'un niveau supérieur à leur catégorie soit parce qu'ils sont proposables au grade supérieur.

Revalorisation des salaires et ouverture immédiate de négociations salariales dans la Fonction publique pour compenser les pertes de pouvoir d'achat.

Intégration de toutes les primes dans le traitement.

Alignement du montant de l'enveloppe des primes sur le plus haut niveau de celle accordée à la fonction publique.

Vigilance sur la gestion du corps en apportant une attention particulière aux tentations de l'administration d'une promotion au "mérite" dont on ne connaît pas la définition. Etre pour cela à l'écoute de chacun.

Pour un droit à la reconnaissance des compétences et le respect des personnes, de la part de l'encadrement. Il faut en finir avec l'attitude de certains "chefs" qui ont une attitude indigne envers leur personnel.

Une attention toute particulière sera portée à l'amélioration des conditions de travail et à la question de la formation qui doit être de qualité pour tous.

Respect strict de la part de l'encadrement, des procédures d'évaluation-notation.

Voter est un acte responsable qui vous engage tout autant que ceux pour qui vous votez.

POUR UN REEL PLURALISME SYNDICAL POUR DES ELU(E)S A VOTRE ECOUTE

VOTEZ SNAC-FSU

...Attention, ce document n'est pas un bulletin de vote

VOTEZ POUR LA LISTE CI-DESSOUS
Sans rature, ni panachage sous peine de nullité :

OUVRIERS PROFESSIONNELS PRINCIPAUX

Yannick CHANVALLON, Domaine national de Saint-Cloud
Pierre-Yves KERLOCH, Ecole d'architecture de Lyon
Gisèle FERET-RATEAU, Bibliothèque nationale de France / annexe de Sablé
Donatien DAUPHIN, DRAC Alsace

OUVRIERS PROFESSIONNELS

Yves SCHREIBER, Ecole d'architecture de Marne la vallée
Nicolas LORIO, DOMAINE NATIONAL D'ECOUEEN
Pascal RIGAUX, EPIAR - VILLAARSON
Dominique BLASIUS, Manufacture nationale de Sèvres

Attention, ce document n'est pas un bulletin de vote...